

Accident de voiture et constat non effectué sur le moment

Par meisinger_old, le 23/11/2007 à 23:42

Bonjour,

Début Octobre, j'ai heurté un véhicule en le doublant. Je suis donc en tort dans cet accident et je le reconnais.

La personne n'ayant pas eu le temps de faire un constat, je lui ai laissé ma carte d'identité et mon n° de téléphone pour qu'il me recontacte.

Cette personne se manifeste maintenant, 1 mois et demi après l'accrochage.

Ayant eu de gros dégâts sur le véhicule que je conduisais (celui de ma compagne), et cette personne ne se manifestant pas, j'ai fait réparé le véhicule.

Cette personne aujourd'hui souhaite faire un constat à l'amiable signé d'aujourd'hui et m'a présenté un "pseudo"devis de réparation de son véhicule d'un montant de 500 €.

Pseudo devis car évaluation de la réparation effectuée manuscritement sur un imprimé nommé "certificat de contrôle mécanique" à l'entête d'un garage qui ne semble plus exister. Je n'ai pas voulu signer un constat non daté du jour de l'accident, la personne m'a donc fait signer le pseudo devis où il a noté un réglement en 3 fois.

1° Dois-je régler les réparations de la personne (rien ne prouve qu'elles datent du jour de l'accrochage.)

Si le personne s'était manifesté rapidement, nous aurions alors fait un constat à l'amiable et les réparations de nos 2 véhicules auraient été pris en charge avec bien entendu une franchise à ma charge.

2° Ce pseudo devis signé m'engage-t-il envers cette personne ou puis-je refuser toute négociation ?

Vous remerciant par avance de vos conseils.

Cordialement.

meisinger